



Fuite a répétition en sol

Par **jeanluc33**, le **25/03/2012** à **12:51**

Bonjour,

Je suis nouveau su votre forum,j'espère donc avoir choisi le bon endroit pour poser ma question

Voila donc le but de mon arriver ici

je suis locataire d'un appartement en RC,et cela vas faire deux fois que des fuites apparaisse en sol,donec vous imaginez bien l'étendu des travaux a chaque fois ,et ce matin encore une fois une fuite apparait,je voudrais donc savoir si suite a ces dégâts et ces gênes qui deviennent vraiment invivable,j'ai un recours pour quitter cette appartement dans les plus brefs délais,et vers qui je peu me tourner pour faire valoir ces droits,je précise aussi que le logement a 12 ans et qu'il y a un affaissement de la dalle,dans le salon nous passons les doigts entre la plainte et le sol

En vous remerciant de me donner des adresse ou organisme vers lequel je pourrais exposer mon problème

Merci jean-Luc

Par **cocotte1003**, le **25/03/2012** à **13:53**

Bonjour, vous pouvez vous adresser à l'ADIL de votre secteur. A premiere vue vous n'avez pas de réel motif pour quitter sans respecter votre préavis, cordialement

Par **jeanluc33**, le **25/03/2012** à **14:05**

Merci pour vos réponses a tous en privé et ici,heu juste une chose que j'ai oublier de dire j'ai ma mère qui vie avec moi âgée de 85 ans,c'est surtout pour elle que je me fais de soucis car a chaque fois c'est 8 jours sans eau chaude encore merci je voie donc demain cette organisme

Par **Marion2**, le **25/03/2012 à 19:22**

Bonjour,

Au cas où vous ne l'auriez déjà fait, n'oubliez pas de prévenir votre propriétaire en courrier recommandé AR.

Cordialement.

Par **jeanluc33**, le **25/03/2012 à 19:35**

Ben pour tout dire je n'ai aucun moyen de le faire,car c'est une agence mais je vais faire ce courrier a eux puisqu'ils représente le propriétaire,merci de vos conseilles,je suis complètement déboussolé avec tout ça encore merci je vous tiens au courant des suites

Par **cocotte1003**, le **25/03/2012 à 21:19**

Bonjour, le nom et l'adresse de votre bailleur est obligatoirement sur votre bail,envoyez votre courrier en LRAR avec copie au bailleur, cordialement

Par **jeanluc33**, le **26/03/2012 à 18:50**

Bon ben le résultat a ce soir,ils ont fait un devis,ils cassent tout le sol du couloir d'entrée a fin de changer les tuyaux,ce qui veux dire que nous sommes 10 jours sans eaux et sans pouvoir faire de cuisine,je pense que demain je vais aller voir mon assureur pour voir avec lui,car cela ne vas pas être possible de vivre au milieu d'un chantier pareil,je demande juste un relogement pendant la durer des travaux et le bailleur me dit que ce n'est pas possible vous en pensez quoi ??

Par **Marion2**, le **26/03/2012 à 19:13**

Bnjour,

Avez-vous contacté l'ADIL à ce sujet ?

Par **jeanluc33**, le **26/03/2012** à **19:27**

Oui j'ai un rendez vous jeudi,j'ai aussi contacter les services de la mairie de ma ville qui doivent me donner un rendez vous avec une personne des services concerné